

# Plan Local d'Urbanisme

Ville du Moule



# RAPPORT DE PRÉSENTATION

Ville du Moule



## Résumé non technique - partie 7

Juin 2017

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE L'ÉVALUATION</b> .....	<b>3</b>
<b>RÉSUMÉ DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>4</b>
UNE COMMUNE RICHE EN PATRIMOINE BÂTI, NATUREL ET PAYSAGER . . . . .	4
UN POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE À VALORISER . . . . .	6
BILAN DE L'ÉTAT INITIAL ET DES GRANDS ENJEUX DE CHAQUE THÉMATIQUE . . . . .	7
<b>RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DU PROJET DE PLU</b> .....	<b>8</b>
LE PADD . . . . .	8
BILAN DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES OBJECTIFS DU PADD . . . . .	9
LES OAP . . . . .	10
BILAN DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES OAP . . . . .	11
BILAN DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU ZONAGE ET DU RÈGLEMENT . . . . .	12

L'étude environnementale se décline en quatre parties qui sont :

- L'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes précisés dans le code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.
- Le profil environnemental : Le principe de toute évaluation stratégique est de pouvoir assurer le suivi du document concerné. Pour cela des indicateurs seront proposés dans l'analyse du zonage. Ils seront simples à mesurer, pertinents et clairs. Les acteurs en charge du suivi des indicateurs seront identifiés et les échéances fixées. Ces indicateurs sont d'ordre surfacique. Ils émanent de sources fiables (l'État) et ont vocation à être mis à jour.
- L'étude des impacts du PLU
- La synthèse et les mesures envisagées
- Les indicateurs
- Le résumé non technique

### L'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'articule avec d'autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes faisant l'objet d'une évaluation environnementale avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

En l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale approuvé par la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, le PLU doit décrire cette articulation avec l'ensemble des documents supérieurs afin d'apprécier la cohérence du PLU avec ces autres documents. Les rapports entre le PLU et les documents supérieurs s'inscrivent soit dans un rapport de compatibilité, soit dans un rapport de prise en compte.

### Le profil

Le profil environnemental est une analyse du territoire qui se décline sous forme de thématiques définies par le cadre de la méthodologie des évaluations environnementales en 2011 par l'État :

- Biodiversité
- Sol/sous-sol
- Paysage/Patrimoine
- Eau
- Énergie
- Bruit
- Changement climatique
- Risques naturels et technologiques
- Qualité de l'air
- Déchets

L'analyse de ces thématiques se fait de façon sectorielle puis transversale. La méthodologie retenue pour établir le profil environnemental du territoire de Petit-Bourg consiste à appliquer la méthode d'analyse AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces) ou SWOT (Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats) pour chacune des thématiques environnementales citées ci-dessus.

Cette méthode constitue un outil d'analyse stratégique. Elle combine l'étude des forces et faiblesses, soit les caractéristiques intrinsèques de la thématique environnementale avec celle des opportunités et menaces, soit les caractéristiques externes de son environnement. Il s'agit d'identifier et de comparer des facteurs positifs et négatifs dans l'environnement interne et dans l'environnement externe du projet. L'analyse des atouts et des faiblesses permet d'appréhender l'environnement interne tandis que l'analyse des opportunités et des menaces a pour objet d'appréhender l'environnement externe de la thématique environnementale, c'est-à-dire relevant des réglementations, d'autres acteurs, des événements, du milieu dans lequel il prend place.

Le but de l'approche est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant le potentiel des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

L'objectif de cette analyse est de restituer une évaluation du territoire, c'est-à-dire de situer l'état de l'environnement à partir des objectifs de référence fixés par l'État (réglementation, planification à l'échelle régionale). À l'issue de cette première étape, l'analyse environnementale du territoire de Petit Bourg pourra être située sur la base d'un curseur jugeant la situation :

- Conforme,
- Moyennement conforme,
- Non conforme

### L'évaluation du projet

Le projet de PLU est ensuite analysé selon des critères de différents ordres.

- Le PADD, les OAP et le règlement font l'objet d'une analyse qualitative.
- Le zonage fait l'objet d'une double approche qualitative et quantitative. L'approche quantitative se focalise notamment sur l'impact des zones ouvertes à l'urbanisation (zones AU). Chacune d'entre elles est analysée vis-à-vis de ses impacts potentiels sur différentes thématiques environnementales que sont la qualité agronomique des sols, les zones humides et les espaces boisés. Ces données constituent des mesures de suivi qui pourront être utilisées dans le cadre d'un audit du document.

### La synthèse et les mesures compensatoires

À l'instar du profil environnemental, la synthèse se décline dans une sous forme thématique :

Une première partie récapitule les objectifs de référence, les objectifs du PADD et certaines orientations des OAP. Cette grille d'analyse permet ainsi à l'évaluateur de définir un suivi du projet selon les impacts (positifs/négatifs) évalués sous l'angle du triptyque du Développement Durable (Environnement, Social, Économie)

La synthèse des impacts du projet est évaluée sous différents critères suivants :

- Positifs / négatifs
- Temporaires / Permanents
- Réversibles / irréversibles
- Quantitatifs / qualitatifs

Un curseur permettant d'apprécier visuellement l'impact du projet sur l'environnement (état avant le projet, état après le projet).

La seconde partie est dédiée aux mesures prises dans le cadre d'une compensation/réduction/éviter. Elle se décline à travers :

- Une spatialisation de l'état initial sous forme de cartographie avec les impacts du projet.
- Aux vues des impacts du projet, l'échelle de la réponse à apporter (communale, intégrée, intercommunale).
- Les mesures à proposer selon les impacts négatifs du projet, afin d'améliorer son intégration dans l'environnement. Les mesures proposées sont des mesures :
  - d'évitement : il s'agit d'éloigner le projet afin d'en supprimer ses effets;
  - de réduction : l'objectif est d'adapter le projet afin d'atténuer, de corriger ses effets ;
  - de compensation : elle propose des contre-parties censées compenser les effets du projet par une réhabilitation, une restauration voire une création. Elles sont liées aux mesures de réduction.
- La traduction des mesures proposées dans le PLU qui peuvent apparaître sous forme : - d'orientation d'aménagement et/ou
  - de prescriptions (dans ce cas, l'article est précisé et/ou
  - d'éléments graphiques (zones classiques ou zones spéciales)

### Les indicateurs

### Le résumé non technique

### Les espaces naturels et paysagers protégés

La commune du Moule, en raison de sa topographie plane, souffre d'une forte dégradation de ses formations végétales, résultat d'une urbanisation diffuse et anarchique, grande consommatrice d'espace.

Malgré tout, la diversité des cortèges floristiques représentés sur les différents étages écologiques confère au territoire du Moule un très grand intérêt de préservation et de promotion. Ces milieux sont reconnus en tant que tels et bénéficient généralement d'un régime de protection.

La qualité et la diversité de ce territoire situé entre les digitations morneuses des Grands-Fonds et le littoral Atlantique font l'objet de différentes mesures de protection et de mise en valeur. Parmi ces éléments, on recense les espaces forestiers protégés, les espaces littoraux remarquables, les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique.

### Une kyrielle de ravine et surfaces en eau

À l'instar de la Grande-Terre qui n'est parcourue par aucun cours d'eau permanent, le réseau hydrographique a une expression limitée sur le territoire du Moule. Quelques ravines drainent les plateaux calcaires et les Grands-Fonds.

Loin d'être de véritables cours d'eau mais davantage de larges dépressions au contact de la mer via la baie et la rivière d'Audouin dont la surface de drainage importante couvre une large partie du territoire oriental de la commune.

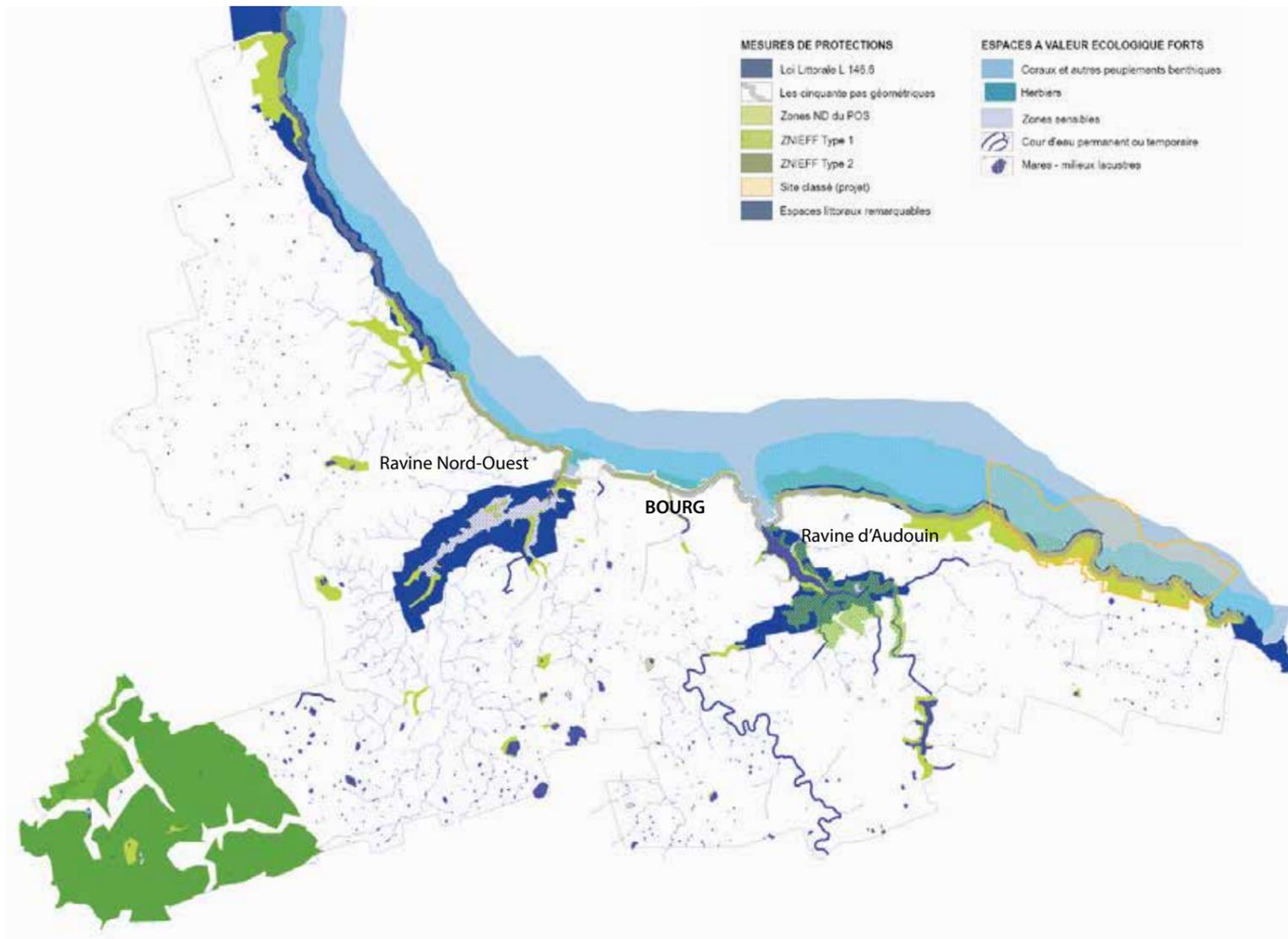
A travers ces bassins versants, le territoire est irrigué par un réseau de ravines sèches et deux cours d'eau permanents.

D'Ouest en Est :

- La ravine de l'anse à l'Écu draine le plateau de Creuilly ;
- La ravine de l'anse Patate draine le plateau de Sainte-Marguerite
- La ravine du Nord-Ouest draine les quartiers de Lacroix, la Houssaie, la Rosette, Mahaudière, Bellevue, la Baie ;
- La ravine Damencourt draine Damencourt sud, Lemerrier, Calebassier ;
- Les ravines Sainte-Catherine, Eau Blanche, Corneille drainent Caillebot, Lauréal, Bois David, Sainte-Marie, Boisvin, Bel Air vers la rivière Audouin ;
- Les ravine d'Audouin, Gavaudière, Gardel, d'Arles, Portland drainent les plateaux de Gardel vers la rivière d'Audouin ;
- Les ravines du secteur de Blanchard drainent la zone située au nord de Blanchet vers la plaine de Grippon

### Les zones humides

Les zones humides sont aussi reconnues comme des espaces remarquables par leur qualité de refuge pour bon nombre d'espèces animales et végétales. Ces réservoirs de biodiversité sont présents sur le territoire du Moule à travers les zones humides côtières, les étangs, les mares, les marais herbacés, la forêt marécageuse, la mangrove...

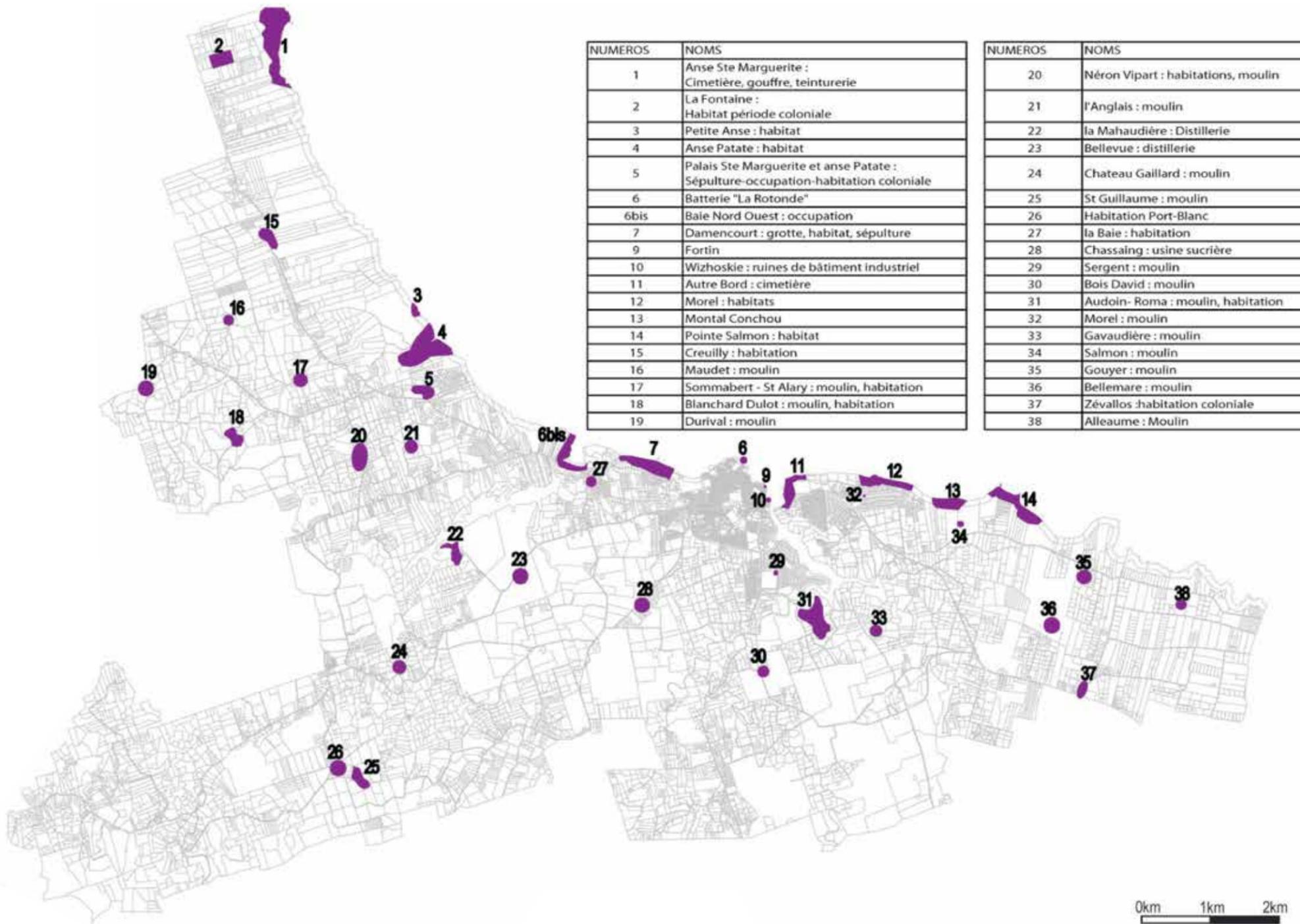


Cartographie des mesures de protection des espaces naturels et paysagers

Source : Urbis

# RÉSUMÉ DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

UNE COMMUNE RICHE EN PATRIMOINE NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

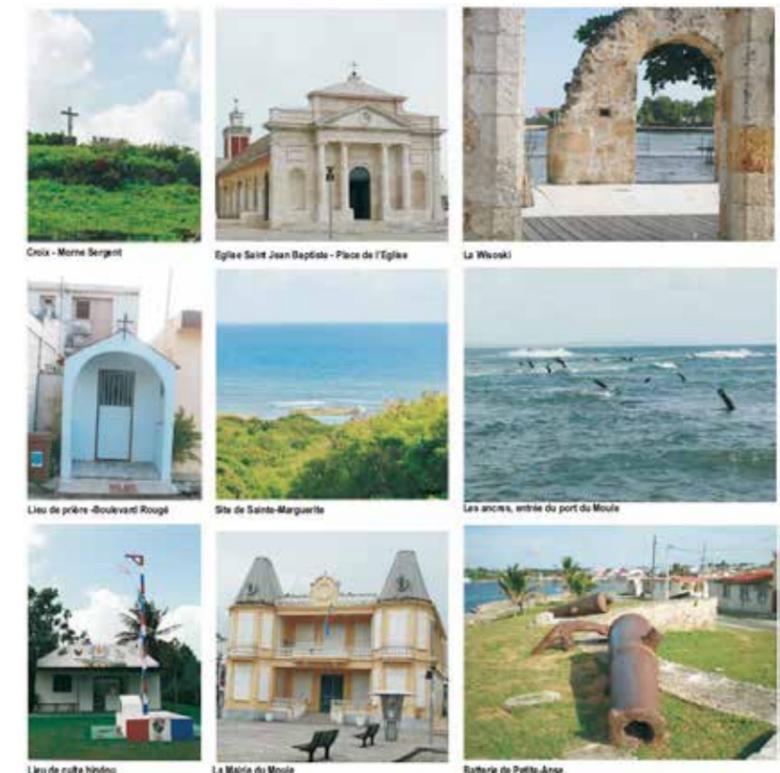


## Un patrimoine riche et diversifié

La carte du zonage archéologique élaborée par le service régional de l'archéologie de la DRAC et la liste des sites archéologiques rendent compte d'un patrimoine diversifié, de qualité qui couvre l'ensemble du territoire du Moule, aussi bien milieu urbain qu'en milieu rural et agricole. Une réflexion municipale est d'ailleurs en cours pour mettre en valeur son patrimoine à travers des circuits de découverte par thématique en prévision d'un éventuel classement de la ville dans le réseau « Ville d'Art et d'Histoire ».

L'état du patrimoine permet de retracer l'identité et l'histoire de la commune, les événements qui l'ont façonnée et la vocation des lieux actuels et passés. Riche, le patrimoine historique et archéologique est fortement lié à l'économie sucrière du XIXème siècle qui a conquis le territoire du Moule.

Par ailleurs, le patrimoine est inégalement mis en valeur ; les grandes habitations, les principaux édifices religieux, certains espaces publics,...qui font partie des circuits touristiques proposés par la ville sont valorisés et facilement repérables. Tandis que le petit patrimoine et les éléments archéologiques, qui participent aussi grandement à la connaissance et à la compréhension de l'histoire du territoire du Moule, restent dans l'oubli.



Source : Préfecture

### Une production d'énergie tournée vers les énergies renouvelables

Etant donné le contexte mondial, la municipalité, en appliquant le principe d'exemplarité, s'engage de plus en plus dans une politique volontariste sur les énergies.

#### La valorisation de la bagasse

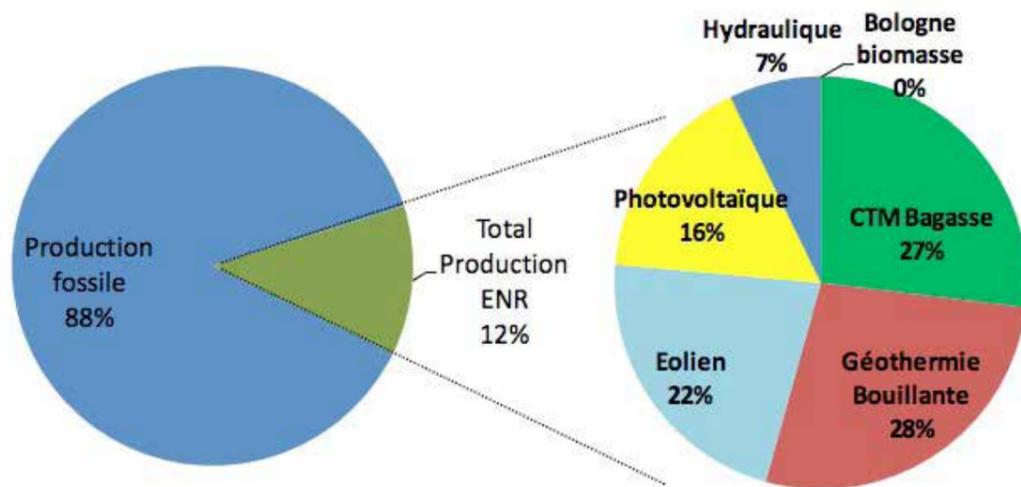
La centrale thermique Bagasse / Charbon du Moule constitue l'un des exemples de valorisation de la bagasse à l'échelle de la Guadeloupe. L'électricité est produite actuellement par EDF à partir des 2 centrales à fuel lourd (en 1999, EDF a importé 291.000 tonnes d'hydrocarbures destinées à la seule production d'électricité), de la centrale à bagasse-charbon et de sources d'énergie renouvelables.

Fonctionnant en cogénération (production simultanée de vapeur et d'électricité), la Centrale bagasse charbon du Moule consomme de la bagasse pendant la récolte cannière (180.000 à 200.000 tonnes par an), et brûle du charbon le reste de l'année (130.000 à 165.000 tonnes de charbon, de juillet à janvier).

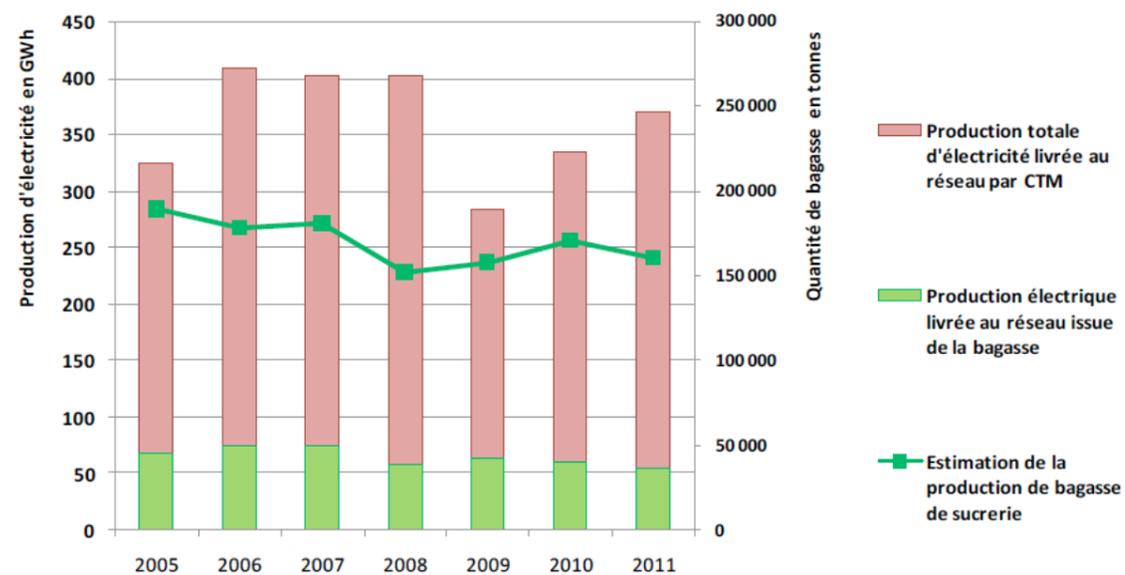
La centrale est composée de 2 tranches identiques équipées chacune d'une chaudière et d'un groupe turbo-alternateur de 32 MW (soit une capacité de 64 MW). En 2006, la centrale bagasse-charbon du Moule a produit 409 GWh, dont 74 GWh à partir de la bagasse, ce qui représente environ 5 % de la consommation d'électricité de la Guadeloupe. La centrale bagasse – charbon du Moule représente 32% des émissions de CO2 et 23% de la production toujours d'après le PRERURE.

#### Production électrique d'origine éolienne

La puissance installée éolienne était de 21 MW en 2006 avec douze parcs installés et une contribution dans la production d'électricité de 2,3 %. Au total, ce sont 156 éoliennes anti-cycloniques de type Vergnet, qui sont installées sur l'île. Sur la commune du Moule une éolienne est installée en entrée de ville en bordure littorale. Sa puissance installée est de 0,02MW et sa puissance unitaire est de 20 kW.



Part de la production d'électricité d'origine renouvelable en 2011 en Guadeloupe (Source : EDF)  
Source : PRERURE 2012



Estimation de la consommation de bagasse et production d'électricité de la CTM  
Source : CTCS, Gardel, EDF - PRERURE 2012

# RÉSUMÉ DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## BILAN DE L'ÉTAT INITIAL ET DES GRANDS ENJEUX DE CHAQUE THÉMATIQUE

Thématiques	Curseur (couleur)	Enjeux principaux
LA BIODIVERSITÉ		<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser et promouvoir les espaces naturels du Moule auprès des habitants ;</li> <li>Favoriser l'intégration des projets au sein de l'environnement ;</li> <li>Maîtriser le développement urbain pour limiter l'impact du développement humain sur le milieu naturel.</li> </ul>
LE SOLS ET LES SOUS-SOL		<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les orientations techniques et les pratiques agricoles afin de définir les zones agricoles protégées au regard du mitage urbain ;</li> <li>Limiter le risque de rejet des eaux usées non traitées, des eaux pluviales et des dépôts d'ordures qui participent à la pollution des sols.</li> </ul>
LES PAYSAGES		<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'intégration paysagère des projets de développements urbains ou économiques.</li> <li>Préserver les valeurs paysagères et naturelles du littoral.</li> <li>Promouvoir le patrimoine historique et culturel du territoire</li> </ul>
L'EAU		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les rejets et améliorer l'assainissement</li> <li>Préserver et restaurer le fonctionnement biologique des milieux aquatiques</li> </ul>
L'ÉNERGIE		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire fortement les consommations d'énergies dans le secteur des transports, premier consommateur d'énergie en Guadeloupe (59%) et d'y introduire une part d'énergie renouvelable.</li> <li>Un enjeu de maîtrise de l'énergie dans le secteur de l'habitat, deuxième secteur consommateur d'énergie en Guadeloupe après les transports.</li> </ul>
LES NUISANCES SONORES		<ul style="list-style-type: none"> <li>La réduction des nuisances sonores constitue un enjeu de santé public et de préservation du cadre de vie.</li> </ul>
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE		<ul style="list-style-type: none"> <li>L'accélération et l'intégration des exigences Energie - climat dans la planification territoriale.</li> <li>L'adaptation des référentiels techniques de la construction, d'exploitation et d'entretien du cadre bâti aux enjeux du changement climatique.</li> <li>Le renforcement de la protection et la sauvegarde des écosystèmes et des milieux naturels</li> </ul>
LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES		<ul style="list-style-type: none"> <li>La maîtrise du développement urbain et le respect du zonage réglementaire (PPR) sont des enjeux majeurs pour optimiser la sécurité des Mouliens.</li> <li>Le projet d'aménagement de la commune doit prendre en compte les contraintes existantes, qu'elles soient naturelles ou technologiques afin de protéger les habitants de risques potentiels.</li> </ul>
LA QUALITÉ DE L'AIR		<ul style="list-style-type: none"> <li>La préservation d'un air de qualité, qui constitue entre autres facteurs un élément recherché par les nombreux visiteurs de l'île constitue un enjeu économique.</li> <li>Un enjeu de préservation de la qualité du cadre de vie.</li> </ul>
LA GESTION DES DÉCHETS		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire le volume de déchets collectés sur le territoire en mettant en avant une politique volontariste en matière d'économie circulaire, de tri et de sensibilisation.</li> <li>Prévenir les incivilités des habitants</li> <li>Promouvoir le système de compostage des déchets verts sur le territoire communal</li> </ul>

### > Référentiel couleur (rappel)

État conforme État non conforme

# RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DU PROJET

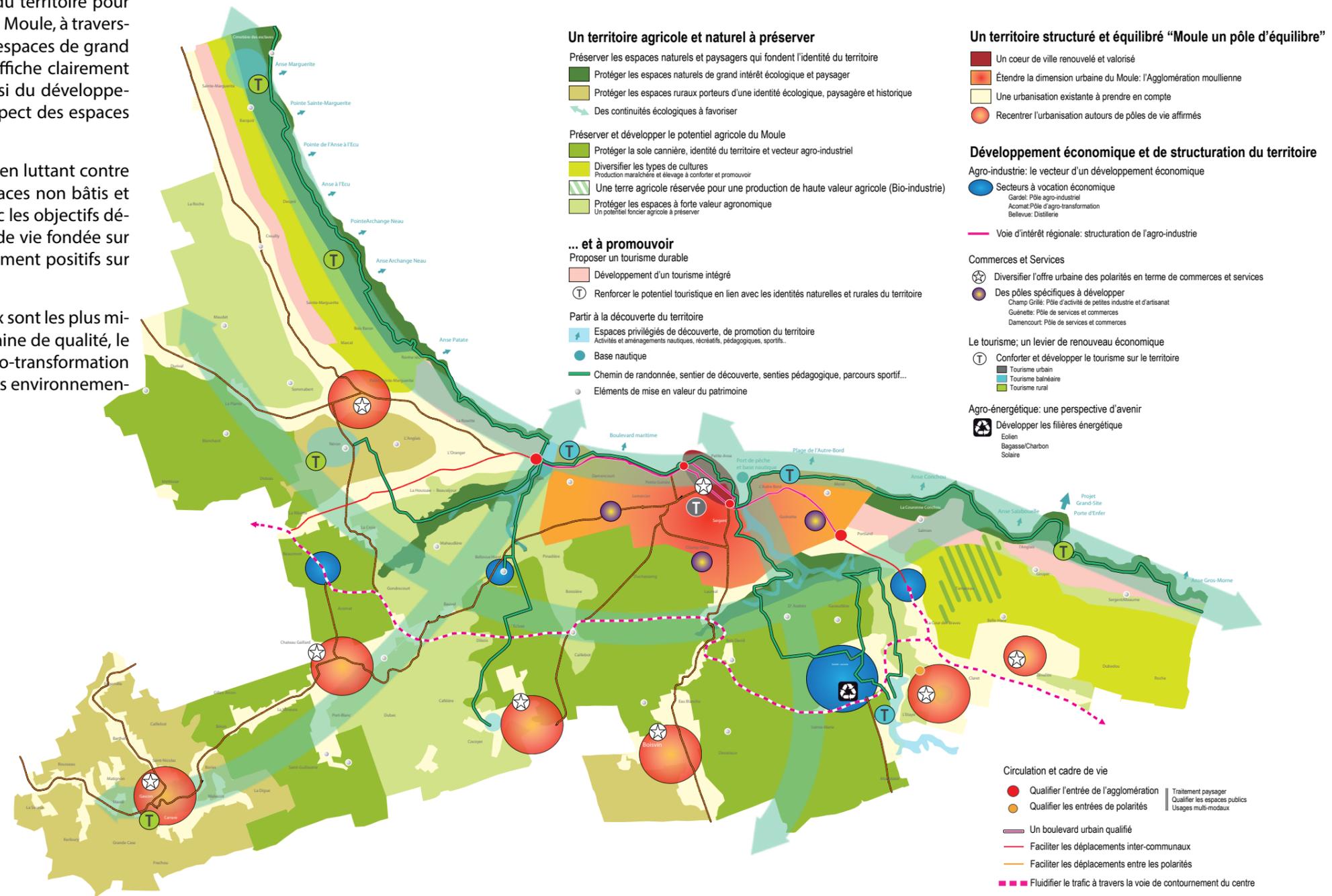
## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ambitions affichées par la municipalité dans le cadre du PADD sont fondées sur la valorisation et la promotion de l'espace rural et l'espace urbain. Conforter le Moule comme un pôle d'équilibre implique d'affirmer le rayonnement de la ville centre sur l'Est Grande-Terre.

Le premier objectif du PADD, «révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger», vise à promouvoir les entités naturelles et agricoles du Moule, à travers la préservation des zones de forte production agricole, la protection des espaces de grand intérêt écologique et la valorisation des espaces récréatifs. Cet objectif affiche clairement des orientations en faveur de la protection de l'environnement mais aussi du développement de l'activité balnéaire et de découverte de la commune dans le respect des espaces naturels.

Le second objectif du PADD, qui vise à structurer le territoire notamment en luttant contre l'étalement urbain. L'objectif vise une consommation rationnelle des espaces non bâtis et une priorité envers le renouvellement urbain afin d'être en cohérence avec les objectifs démographiques et l'offre de logement associée tout en assurant un cadre de vie fondée sur des principes de proximité. Les impacts de cette orientation sont globalement positifs sur l'environnement.

Le troisième objectif du PADD est celui dont les impacts environnementaux sont les plus mitigés. En effet, le renforcement et le développement d'une économie urbaine de qualité, le développement du tourisme et d'une économie basée sur les pôles d'agro-transformation sont autant d'orientation qui seront pas favorables à certaines thématiques environnementales.



# RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DU PROJET

## BILAN DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PADD

	Biodiversité	Sols et sous sols	Paysages/ Patrimoine	Eau	Énergie	Nuisances sonores	Changement climatique	Risques naturels et technologiques	Qualité de l'air	Déchets
O1 - o1	Vert	Orange	Vert	Orange	Light Blue	Orange	Vert	Vert	Vert	Orange
O1 - o2	Orange	Orange	Vert	Red	Vert	Orange	Orange	Vert	Orange	Vert
O1 - o3	Red	Vert	Vert	Orange	Vert	Orange	Orange	Orange	Light Blue	Orange
O2 - o1	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Orange
O2 - o2	Orange	Orange	Vert	Red	Light Blue	Vert	Vert	Orange	Vert	Orange
O2 - o3	Orange	Orange	Vert	Orange	Light Blue	Light Blue	Vert	Orange	Vert	Orange
O2 - o4	Light Blue	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Light Blue
O3 - o1	Light Blue	Red	Light Blue	Red	Orange	Light Blue	Red	Orange	Red	Red
O3 - o2	Vert	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Red	Orange	Orange	Orange
O3 - o3	Orange	Orange	Orange	Red	Vert	Orange	Vert	Orange	Vert	Vert

Rappel du code couleur:

- L'orientation a globalement un impact positif sur la thématique
- L'orientation a un impact négatif mais qui peut être amoindri par certaines mesures
- L'orientation a un impact négatif sur la thématique
- L'orientation n'a pas d'impact significatif sur la thématique

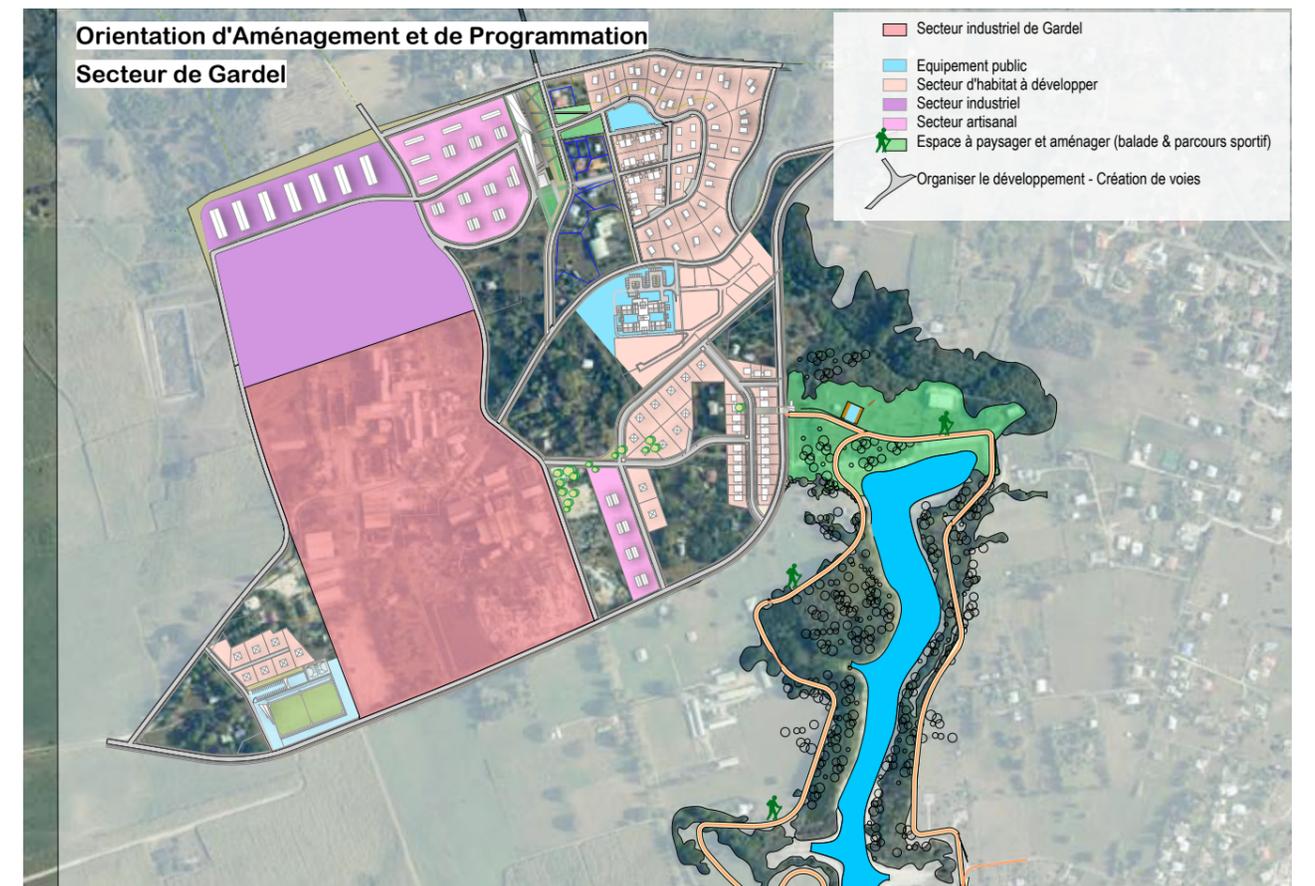
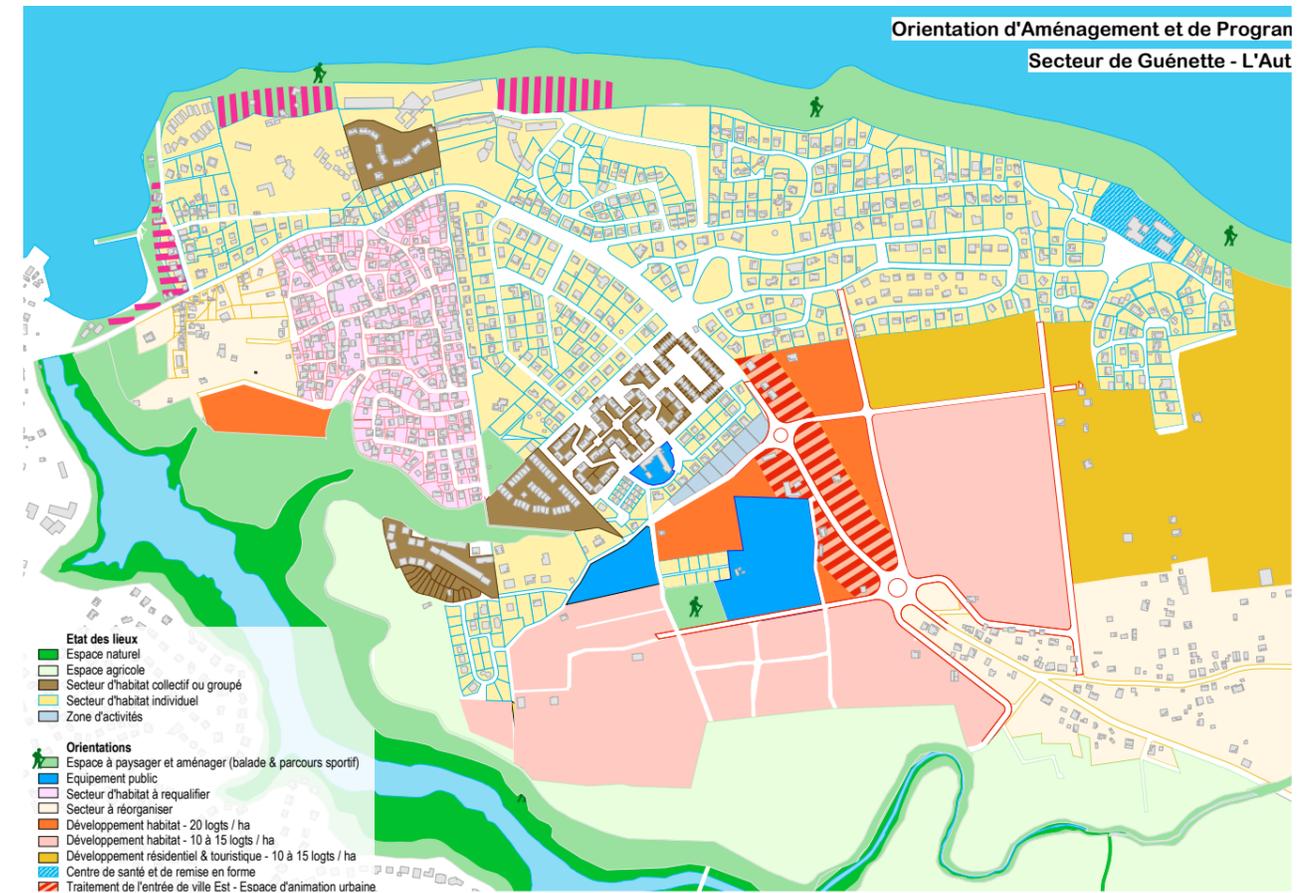
# RÉSUMÉ DES INCIDENCES DU PROJET DE PLU ET DES MESURES

## LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Le PLU du Moule comporte 2 OAP qui concrétisent localement les ambitions affichées par le PADD. L'analyse de leurs impacts environnementaux distingue les incidences positives des incidences négatives dans la mesure où chacune d'elle comprend plusieurs actions ayant souvent des impacts de nature variable.

Les OAP du secteur de Gardel et de l'Autre Bord - Guénette ont globalement des impacts positifs sur l'environnement, bien que des impacts négatifs sont répertoriés. Ce sont les milieux aquatiques, milieux naturels et le paysage / cadre de vie qui sont les plus touchés par les projets prévus par ces deux OAP. Ces impacts concernent notamment l'érosion des terrains à moyen/long terme dû au piétonnement des personnes parcourant les sentiers de découverte, aux risques de dépôts de déchets dans les milieux où la fréquentation sera accrue, à la construction de structures hôtelières etc.

Les impacts positifs concernent principalement le climat et le paysage à travers la revalorisation des déchets produit par l'industrie cannière et la promotion du territoire par la mise en valeur de ces entités patrimoniales.



# RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DU PROJET

## BILAN DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES OAP

OAP	MILIEUX NATURELS	MILIEUX AQUATIQUES	PAYSAGE & CADRE DE VIE	CLIMAT	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
GARDEL	+	+	++	++	+/-
L'AUTRE BORD - GUÉNETTE	+/-	+	+/-	+/-	+/-

Le découpage réglementaire retranscrit fidèlement les orientations du PADD. Les zones protégées au titre des espaces naturels ont progressé de plus de 1000 hectares entre le POS et le PLU. Les différences entre ces deux zonages interviennent en particulier sur les abords des ripisylves, espaces peu propices à la construction vis-à-vis des fortes pentes ou bien d'exposition aux risques d'inondation ou de glissements de terrain. La préservation des zones naturelles et agricoles patrimoniales et/ou de qualité contribue à maintenir un cadre de vie satisfaisant.

Le découpage réglementaire des zones U laisse entrevoir de larges possibilités à densifier. En complément, les zones à urbaniser (AU) se montrent parfois en cohérence avec le projet de territoire. En effet, les secteurs ouverts à l'urbanisation semblent tout à fait correspondre avec les orientations explicitées sur les schémas du PADD (Guénette, Gardel, Sainte-Marguerite notamment).

Le tableau ci-dessous récapitule les types d'espaces qui pourront potentiellement être impactés au cours de l'application du PLU. Ils interviennent comme des indicateurs de suivi qui peuvent être réinterrogés lors de l'audit environnemental du PLU aux différents stades de son application.

Zone du POS	Superficie (ha)	%	Zones du PLU	Superficie (ha)	%	Évolution (ha)
Zones urbaines (U)	920	11,1 %	Zone urbaine (U)	1627,8	19,6 %	+ 707,8
Zones d'habitat diffus (NB)	609	7,3 %				- 609
Zones à urbaniser (NA)	429	5,2 %	Zone à urbaniser (AU)	170	2,1 %	- 259
Zones agricoles (NC)	5771	69,7 %	Zones agricoles (A)	4946,85	59,7 %	- 824
Zones naturelles (ND)	555	6,7 %	Zones naturelles (N)	1539	18,5 %	+ 984
<b>Total</b>	<b>8 284</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>8284</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>

### Impacts sur l'environnement des zones AU

<b>Espaces boisés</b>	
_ Espaces arborés :	<b>21,5 ha</b>
<b>Espaces agricoles d'intérêt</b>	
_ Sols de valeur agronomique importante :	<b>8,29 ha</b>
_ Sols de valeur agronomique intéressante :	<b>11,05 ha</b>
_ Sols de valeur agronomique faible :	<b>43,9 ha</b>
<b>Zones humides</b> (mare, prairies ou marais d'eau douce)	<b>0,69 ha</b>
<b>ERL</b>	<b>5,7 ha</b>